

Communiqué de presse

1^{er} avril 2025

L'industrie de l'armement, une ressource à entretenir pour soutenir notre politique de sécurité

Dans l'intérêt de la sécurité de la Suisse et compte tenu de l'importance capitale des États de l'OTAN pour l'industrie suisse de l'armement, le CTSE soutient la décision de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États d'adapter la loi sur le matériel de guerre. L'objectif est de rétablir la crédibilité de la Suisse en tant que fournisseur digne de confiance auprès de ses partenaires étatiques. Par ailleurs, cette adaptation est une condition impérative pour éviter la disparition imminente de l'industrie de l'armement locale.

Le CTSE soutient la décision de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États de faciliter l'exportation de biens d'armement vers les États énumérés de manière exhaustive à l'annexe 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG). Désormais, les exportations vers ces pays seront autorisées par principe, même s'ils sont en proie à un conflit interne ou externe. Toutefois, si les intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère ou de sécurité doivent être préservés, le Conseil fédéral doit avoir la compétence de refuser l'autorisation d'exportation. Pour ce faire, l'art. 22a de la loi sur le matériel de guerre (LFMG) doit être adapté en ce sens.

Les pays figurant à l'annexe 2 de l'OMG sont des États de droit qui ont pris les mêmes engagements internationaux que la Suisse en matière de contrôle du commerce des armes. La majeure partie sont des pays de l'OTAN. Pour l'industrie de l'armement en Suisse, les États de l'OTAN revêtent une importance existentielle. Les chiffres des exportations des deux dernières années le montrent : en 2023, 84% des exportations étaient destinées à ces pays, et ce chiffre a atteint 92% en 2024.

Supprimer la règle du « bloc de l'OTAN »

Après le durcissement des règles d'exportation pour le matériel de guerre en octobre 2021, les États partenaires européens ont presque totalement perdu confiance envers la Suisse en tant que fournisseur de matériel de guerre. Le principal problème réside dans le fait qu'aucun pays de l'OTAN ne peut être approvisionné en matériel de guerre dès lors que l'un d'entre eux est impliqué dans un conflit (clause de défense mutuelle de l'OTAN). Cela concerne des systèmes d'armes entiers, mais aussi des composants et des pièces de rechange. En d'autres termes : si la clause de défense mutuelle de l'OTAN était activée, l'industrie de l'armement en Suisse perdrait d'un seul coup la quasi-totalité de sa clientèle, ce qui signifierait sa fin.

Les exportations de matériel de guerre des deux dernières années montrent que l'érosion de la base de clientèle a déjà commencé : elles ont baissé de 27% en 2023, puis de 5% supplémentaires en 2024. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg : les exportations des dernières années concernent des commandes qui avaient été passées avant le durcissement des règles d'exportation en octobre 2021. Depuis, les commandes se sont effondrées. Et il n'y a plus eu de nouveaux investissements.

Il en va aussi de la sécurité de la Suisse

La perte de confiance envers la Suisse se répercute déjà sur les entreprises de l'industrie de l'armement : elles sont contraintes de délocaliser entièrement ou en partie leur production à l'étranger et de supprimer des emplois. Sans une adaptation rapide des dispositions relatives aux exportations, il n'y aura bientôt plus d'industrie de l'armement en Suisse. Et sans sa propre industrie de l'armement, l'armée suisse ne pourra pas maintenir ses systèmes opérationnels. La sécurité de la Suisse est donc également en danger.

Au nom du Cercle de travail « sécurité et économie »

La co-présidence :



Maja Riniker
Présidente du Conseil national
Co-présidente du CTSE



Michael Götte
Conseiller national
Co-président du CTSE



Charles Juillard
Conseiller aux États
Co-président du CTSE

Pour toute question :

Matthias Zoller, chef de secteur chez Swissmem et Secrétaire général du CTSE

Tél : 079 936 24 70, e-mail : asuw@swissmem.ch

Le cercle de travail « sécurité et économie » est l'élément politique de l'industrie suisse de la sécurité et de la défense. Il se compose, d'une part, d'acteurs politiques individuels, représentés par une co-présidence, et d'autre part, des associations de l'industrie de l'armement – SWISS ASD (The Aeronautics, Security and Defence Sector of Swissmem), GRPM (Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité) et GMDSI (Gruppo materiale difesa e sicurezza della Svizzera italiana) – représenté par le Groupe industriel.

Le but du cercle de travail « sécurité et économie » est de créer les bonnes conditions pour une industrie d'armement nationale performante.

SWISS ASD est l'un des 25 secteurs industriels de Swissmem, l'association de l'industrie tech suisse (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux ainsi que branches apparentées). Une centaine d'entreprises suisses avec plus de 20 000 employés développent et produisent aussi bien des produits et des systèmes civils que militaires. Elles offrent des services dans le domaine de l'aviation et de la sécurité ainsi que de la technologie de défense. SWISS ASD s'engage pour le bon fonctionnement du marché intérieur, de bonnes conditions d'exportation et des affaires compensatoires durables et constitue la base suisse de la certification de l'industrie aéronautique.

Le « Groupe romand pour le matériel de Défense et de Sécurité (GRPM) » se compose de soixante entreprises de Suisse romande. Son but est de faciliter l'accès des entreprises de cette région aux mandats de la Confédération et de créer des conditions-cadres qui contribuent au maintien des bonnes relations entre ces entreprises, l'administration fédérale et les autorités politiques, ainsi qu'avec les entreprises générales responsables de la gestion des achats de l'armée suisse.

Le « Gruppo materiale difesa e sicurezza della Svizzera italiana (GMDSI) » se compose d'entreprises de la Suisse italophone. Son but est de faciliter l'accès des entreprises de cette région aux mandats de la Confédération et de créer des conditions-cadres qui contribuent au maintien des bonnes relations entre ces entreprises, l'administration fédérale et les autorités politiques, ainsi qu'avec les entreprises générales responsables de la gestion des achats de l'armée suisse.